



COMMUNIQUÉ

14-10-2021

Anticiper sur les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports

La sortie progressive de l'épidémie de COVID provoque un afflux massif de personnes ayant besoin de renouveler leurs titres d'identité. Ce phénomène national incite la Mairie de Besançon à conseiller aux habitants d'anticiper au maximum leurs besoins. Actuellement, il faut compter au moins deux mois pour obtenir une carte nationale d'identité ou un passeport.

La démarche est la suivante :

- 1) Prendre un rendez-vous auprès du service Formalités de la Ville de Besançon pour déposer le dossier (temps d'attente actuel : 5 semaines) ;
- 2) Remplir une pré-demande sur le site www.ants.gouv.fr et se munir de toutes les pièces justificatives ;
- 3) Déposer le dossier au service Formalités de la Ville de Besançon lors du rendez-vous ;
- 4) Prévoir au moins un mois supplémentaire pour le traitement des demandes par les services de l'État et la fabrication des titres d'identité ;
- 5) Retirer les pièces au service Formalités de la Ville de Besançon.

Les services de la Ville de Besançon mettent tout en œuvre pour réduire au maximum le délai de prise de rendez-vous.

Contacts

Elise AEBISCHER – Adjointe à la maire, déléguée aux relations aux usagers, aux ressources humaines et à l'égalité femmes-hommes

Mail : elise.aebischer@besancon.fr

Franck DESGEORGES – Direction Relations avec les usagers

Tél. 06 07 63 92 54 / Mail : franck.desgeorges@besancon.fr

Contacts presse

Auriane CALVÉS

Cécile PRUDHOMME

06 33 67 25 23

06 84 37 60 09

auriane.calves@besancon.fr

cecile.prudhomme@besancon.fr